

4.1

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : INFRASTRUCTURES
JEUNESSE ET SPORTS - Création d'une aire de jeux sur le site de Murateddu - Demande de subvention.

Le Maire, sur proposition de la 8^{ème} Adjointe déléguée à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Afin de répondre à la demande des administrés consultés dans le cadre du budget participatif et du Conseil Municipal des jeunes et ainsi poursuivre sa politique sportive dynamique, la commune souhaite créer une aire de jeux pour enfants sur le site de Murateddu.

Celle-ci permettrait de redynamiser et diversifier les points de rencontre « enfance et jeunesse » au sein du hameau de Murateddu, encouragerait la sociabilisation des enfants et leur permettrait de pratiquer une activité physique régulière.

Elle serait installée à proximité du groupe scolaire et composée de 4 structures adaptées aux enfants de 2 à 12 ans.

Le projet nécessite la création de sols amortissants, l'achat et la pose des jeux, l'installation et les travaux de préparation du chantier, ainsi que la sécurisation du site via la création d'un portail et de garde-corps, les travaux garantissant l'accessibilité du site.

Le montant prévisionnel du projet est estimé à 100 900,00 € HT, soit 110 990,00 € TTC.

Le plan de financement du projet se décline de la manière suivante :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense totale HT	100,00 %	100 900,00
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale	40,00 %	40 360,00
Total des aides	40,00 %	40 360,00
Part communale HT	60,00 %	60 540,00
Rappel TVA		10 090,00
Part communale TTC		70 630,00
Total opération TTC		110 990,00

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'une aire de jeux sur le site de Murateddu et d'adopter le plan de financement, comme indiqué ci-dessus.

A la suite du rapport qui vous est soumis, il est ainsi demandé au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

- ✚ d'approuver le projet de création d'une aire de jeux sur le site de Murateddu à Portivechju pour un montant de 100 900,00 € HT, soit 110 990,00 € TTC.
- ✚ d'approuver le plan de financement du projet tel que défini à l'article 1 et dans le rapport qui précède, comprenant des aides publiques d'un montant de 40 360,00 €, soit 40 % de la dépense, et réservant une part communale de 60 540,00 €, tel que résumé ci-dessous :

DÉSIGNATION	TAUX	MONTANT
Dépense totale HT	100,00 %	100 900,00
Collectivité de Corse - Dotation quinquennale	40,00 %	40 360,00
Total des aides	40,00 %	40 360,00
Part communale HT	60,00 %	60 540,00
Rappel TVA		10 090,00
Part communale TTC		70 630,00
Total opération TTC		110 990,00

✚ d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires financiers de la Commune pour l'octroi de subventions aux taux qui y sont indiqués.

d'autoriser le Maire à lancer l'opération ci-dessus exposée même si les financeurs sollicités ne répondent pas favorablement à la demande d'aide de financement.

✚ d'autoriser le Maire à entreprendre toute démarche, et à signer tout document utile au financement et à la mise en œuvre de l'opération.

✚ Les crédits de recettes et de dépenses afférents feront l'objet des inscriptions budgétaires nécessaires aux imputations correspondantes.